

Carte des mouillages 2018



1° Voies Navigables du Nord et du Pas de Calais

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Canal de la Sensée</i>		3,50	3L	
<i>Canal de jonction</i>		2,60	3L/2	
<i>Scarpe, dérivation de la Scarpe autour de Douai</i>	Bief de Courchelettes-Douai.....	3,50	3L/2	
<i>Canal de la Haute Deûle</i>	Bief de Douai-Don-Cuinchy.....	3,50	3L	
<i>Canal de Lens</i>		1,60	3L/2	
<i>Canal d'Aire</i>		3,50	3L	
<i>Canal de Neufossé</i>	Bief de Fontinettes-Flandres- Watten.....	3,50	3L	
<i>Canal de la Colme, dérivation de la Colme, dérivation de Mardyck</i>	De Watten à Mardyck.....	3,50	3L/2	
<i>Aa</i>	De la confluence avec le grand gabarit au canal de Calais...	2,60	3L/2	
	Du canal de Calais à Gravelines.....	1,60	3L/2	
<i>Escaut canalisé</i>	Du bief de Pont Malin-Denain au bief de Mortagne du nord (frontière belge), excepté bief de Valenciennes-Bruay.....	3,50	3L	
	Bief de Valenciennes - Bruay.....	3,50	3L/2	
<i>Lys</i>	À l'amont de Merville.....	1,60	3L/2	
	Du bief de Merville-Bac St-Maur au bief d'Armentières au grand gabarit et du bief d'Armentière à la confluence avec la Deûle à Deülémont.....	2,20	3L	Points durs identifiés de l'écluse de Merville jusqu'au débouché de la Clarence, Du PK 19,700 au PK 20, Du PK 20,500 au PK 21,200, Du PK 22 au PK 23, PK 23,800 , Débouché de la Lawe PK 24,500, Débouché de la Meterenbecque PK 26
	De la confluence avec la Deûle à la frontière belge.....	3,50	3L	Sauf 3,20 m du Pk 53,112 au Pk 54,462 (traversée de Comines gérée par la Belgique).
<i>Scarpe supérieure</i>	Du PK 0 au PK 0,55.....	1,20	3L/2	
	Du PK 0.55 au confluent de la voie à grand gabarit Dunkerque Escaut PK 23,080	1,60	3L/2	
<i>Canal de Bourbourg</i>	Entre la confluence de l'Aa et la confluence avec la dérivation de Mardyck.....	1,20	3L/2	Petit gabarit
	Du PK 19.000 à l'écluse du jeu de mail	2,60	3L/2	Grand gabarit
	De la confluence Dérivation de MARDYCK au PK 19.000	3,00	3L/2	Grand gabarit
<i>Canal de Calais</i>	De la confluence de l'Aa jusqu'à Coulogne.....	2,35	3L/2	
	Aval de Coulogne jusqu'à Pont Mollien.....	1,60	3L/2	
<i>Canal de la Deûle</i>	Bief de Don-Grand Carré.....	3,50	3L	
	Bief du Grand Carré-Quesnoy Bief de Quesnoy à Deülémont.....	3,50	3L/2	
<i>Marque canalisée</i>	Entre le grand gabarit et l'écluse de Marquette.....	2,40	3L/2	
	De l'écluse de Marquette à l'écluse de Marcq.....	2,20	3L/2	

2° Voies de liaison de Paris avec le Nord et l'Est

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Aisne</i>	Du bief de Villeneuve au bief de Hérant.....	2,20	3L/2	
	Bief de Carandeaup.....	2,20	3L	
<i>Canal latéral à l'Aisne</i>		2,20	3L/2	
<i>Escaut canalisé</i>	Du bief de Catimpré-Selles jusqu'à la confluence de la Sensée.....	2,20	3L/2	
<i>Marne</i>	De l'embranchement d'Eprenay à l'écluse de Méry-sur-Marne (du PK 0,000 au PK 76,655).....	2,20	3L/2	Y compris l'embranchement d'Eprenay et les dérivations de Damery, de Vandières et de Cumières.
	De l'aval de l'écluse de Méry-sur-Marne jusqu'à l'écluse de Neuilly-sur-Marne (du PK 76,655 au PK 164,750).....	2,10	3L/2	1,80 m pour la boucle de Jablines (du PK 134,250 bis au PK 162,470 bis) et à 2,20 m à l'aval de Neuilly-sur-Marne.
<i>Marne, canal de Meaux à Chalifert</i>		2,10	3L/2	
<i>Canal latéral à la Marne</i>	Du bief de Dizi au bief de Vitry le François.....	2,20	3L/2	
<i>Canal de Chelles</i>	Bief n°16 de Neuilly.....	2,10	3L	
<i>Marne, canal de Saint-Maur</i>	Bief de Joinville.....	2,20	3L	
	Bief de St-Maurice embranchement de Bonneuil.....	3,50	3L	
<i>Oise canalisée</i>	Du PK 1,230 à Creil (PK 60,100).....	3,50	3L	
	De Creil (PK 60,100) à Janville (PK 103,610).....	3,00	3L	
<i>Canal de l'Aisne à la Marne</i>		2,20	3L/2	
<i>Canal des Ardennes</i>		2,20	3L/2	
<i>Canal du Nord</i>	Du bief 1-2 à l'écluse de Moislans n°8.....	3,00	3L	
	De l'écluse n°8 de Moislans à l'écluse n°9 de Moislans.....	3,00	3L/2	
	De l'écluse n°9 de Moislans à Pont l'Evêque.....	3,00	3L	
<i>Canal de l'Oise à l'Aisne</i>		2,20	3L	Sauf aval de l'écluse de Chaillevois.
<i>Canal de Saint-Quentin</i>	Du bief aval de Proville au bief de Honnecourt-Banteux.....	2,60	3L	
	Du bief de Moulin-Lafosse-Honnecourt au bief de Chauny n° 35	2,50	3L	Sauf bief de partage (3L/2).
<i>Canal latéral à l'Oise</i>	Biefs de Bellerive et de Janville.....	3,00	3L	
	Biefs de Saint-Hubert et de Sempigny n° 2.....	2,60	3L	
<i>Sambre canalisée</i>	Du bief de Landrecies à la frontière belge.....	1,60	3L/2	
<i>Canal de la Sambre à l'Oise</i>	Bief de la Fère au bief de Thenelles.....	2,60	3L/2	
	Du bief d'Origny jusqu'au bief de partage (Landrecies).....	1,60	3L/2	Ponts canaux de Macquigny et Vadencourt clos.

3° Seine et canaux annexes				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Seine</i>	Du bief de Nogent/Seine au port de Bray.....	2,30	3L/2	Enfoncement limité à 1,90 m sur le canal de Beaulieu du PK 29 au PK 31 (pied de pilote imposé de 0,40 m).
	Port de Bray au bief de La Grande Bosse.....	2,80	3L	
	Du bief de Marolles/Seine au pont périphérique amont.....	3,20	3L	
	Du pont périphérique amont au pont périphérique aval (traversée de Paris).....	3,20	3L	Exceptée la section du pont de Bir-Hakeim au pont périphérique aval à 3,90 m.
	Du pont périphérique (PK 8,670) aux écluses d'Amfreville (PK 201,920).....	4,00	3L	
	Des écluses d'Amfreville (PK 201,920) au pont de Jeanne d'Arc de Rouen (PK 242,400).....	4,00	3L	Attention au coefficient de marée basse sur le bief maritime.
4° Voies Navigables de l'Est				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Moselle canalisée</i>		3,00	3L	Sauf embranchement d'Hagondange à 2,9 m.
<i>Petite Saône</i>	Du bief d'Ormoy au bief de Heuilley.....	2,00	3L	Sur les secteurs en rivière
	Du bief d'Heuilley au bief de Seurre (jusqu'à St Symphorien sur Saône).....	2,20	3L/2	Sur les secteurs en dérivation sur une largeur de 7,5m par rapport à l'axe du chenal
<i>Canal de la Meuse</i>	Du bief n°1 au bief n° 59.....	2,20	3L/2	Excepté la partie du bief n°59 du quai des 3 fontaines (200m en aval de l'écluse n°58) jusqu'au port de Givet : 2,75 m.
	Du port de Givet jusqu'à la frontière.....	3,00	3L/2	
<i>Canal des Vosges</i>	PK 10,203 au PK 147,353.....	2,20	3L/2	Sauf embranchement d'Epinal 1,60 m. Sauf biefs n°17 à 22 versant Moselle : 2,45m.
<i>Canal des Houillères de la Sarre et Sarre Canalisée</i>		2,00	3L/2	
<i>Canal de la Marne au Rhin, branche Est</i>	Du bief n° 33 au bief n° 51 (jusqu'à la confluence avec la Rhin).....	2,60	3L/2	
	Du bief n° 19 au bief n° 33.....	2,40	3L/2	
	Du bief n°19 (PK 255,950) au bief de Clévant (PK 154,600)	2,20	3L/2	
	Du bief de Clévant au bief de partage des Vosges.....	2,20	3L/2	
<i>Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest</i>	Du PK 3,161 (bief n°70) au PK 131,411 (jonction CMRO-Moselle).....	2,20	3L/2	
<i>Canal entre Champagne et Bourgogne</i>		2,20	3L/2	
<i>Canal du Rhône au Rhin, branche Sud</i>	De Mulhouse à Bourogne.....	2,00	3L/2	
	De St-Symphorien à Bourogne.....	1,90	3L/2	
5° Rhin, grand canal d'Alsace et canaux annexes				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Grand Canal d'Alsace</i>	De la frontière à Niffer et de Niffer à Neuf-Brisach.....	3,00	3L	
<i>Canal du Rhône au Rhin, branche Sud</i>	Biefs de l'Ecluse Niffer-Ecluse 41 CRR (embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse).....	4,00	3L	Sauf amont de l'écluse secondaire de Niffer, 3 m en 3L/2.
<i>Rhin canalisé</i>	De Neuf Brisach au bief d'Iffezheim.....	3,00	3L	Y compris les dérivations artificielles ou festons de Marckolsheim, Rhinau, Gerstheim et Strasbourg et de la frontière suisse à Kembs.
<i>Rhin à courant libre</i>	Aval d'Iffezheim.....	3,00	3L	Niveau fluctuant en aval de l'écluse d'Iffezheim.
<i>Ill canalisée</i>		1,60	3L/2	Sauf Ill canalisée entre le pont Saint-Guillaume et le barrage-écluse C de la Robertsau, à 2m.
<i>Canal du Rhône au Rhin, branche Nord</i>	De Strasbourg à Erstein.....	2,40	3L/2	
	De Rhinau à Erstein.....	2,20	3L/2	
<i>Canal de Colmar</i>		2,00	3L/2	Y compris embranchement de Neuf-Brisach.
6° Voies navigables du centre				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
<i>Yonne</i>	Bief de l'île Brûlée à bief de Villeneuve-sur-Yonne dérivation de Joigny.....	2,10	3L/2	Le seuil de l'ensemble des ouvrages ainsi que les ponts cadres des dérivations sont à 2m en dessous de la RN Sur le chenal, 2,10 m saut du pk 0 au pk 3 (de la Chaînette à l'amont de Dumonts) : 1,60 m, du pk 3 au pk 9 de Dumonts à la dérivation de Gurgy : 1,8 m et du pk 10.630 (porte de garde de gurgy) au pk 12 700 (Appoigny) : 2,10 sur une largeur de 6 m dans le canal de dérivation.
	Bief d'Etigny à bief de Champfleury.....	2,10	3L	Le seuil de l'ensemble des ouvrages ainsi que les ponts cadres des dérivations sont à 2m en dessous de la RN.
	Bief de Courlon-Vinneau à bief de Port Renard.....	2,10	3L/2	
	Bief de Barbey à confluence Seine/Yonne.....	2,10	3L	Le seuil de l'ensemble des ouvrages ainsi que les ponts cadres des dérivations sont à 2m en dessous de la RN. Exceptée la section du PK 105,7 au PK 107,96) où mouillage de 3,20 m.
<i>Canal de Briare</i>		2,00	3L/2	
<i>Canal du Loing</i>		2,00	3L/2	Excepté le bief de St Mammes en 3 L.
<i>Canal latéral à la Loire</i>		2,00	3L/2	Y compris bief de la Loire à Decize.
<i>Canal de Roanne à Digoin</i>		1,60	3L/2	
<i>Canal du Nivernais</i>	De Decize à Cercy-la-Tour (écluse 30 VL).....	1,60	3L/2	
	De Cercy-la-Tour à Clamecy (écluse 47 VS).....	1,40	3L/2	
	De Clamecy à Auxerre (pont Paul Bert).....	1,60	3L/2	
	Embranchement de Vermenton.....	1,60	3L/2	Du port de Vermenton sur la Cure jusqu'à la jonction avec le canal du Nivernais au PK 154,07.
<i>Canal de Bourgogne</i>	De Laroche Migennes à Briennon (114/115 Y à 111 Y).....	2,00	3L/2	
	De Briennon à Vénarey (Pouillenay - 111 Y à 55 Y).....	1,80	3L/2	

Canal de Bourgogne	De Vénarey (Pouillenay) à Pouilly-en-Auxois (55 Y à 1 Y).....	1,60	3L/2	
	De Pouilly en Auxois à Dijon (1 Y à 55 S).....	1,80	3L/2	
	De Dijon à St-Jean-de-Losne (55 S à 76 S).....	2,00	3L/2	
Canal du Centre		2,00	3L/2	
La Seille		1,50	3L/2	
7° Voies navigables de Rhône Saône				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
Saône	Du bief de Seurre (à partir de St-Symphorien sur Saône) au bief de Pierre-Bénite.....	3,50	3L	
Rhône	Entre Lyon et le port d'Arles Nord.....	3,00	3L	
	entre le port d'Arles Nord et l'écluse de Port-St-Louis.....	4,25	3L	Aucun mouillage n'est garanti sur le Rhône entre de l'aval de l'écluse St Louis à la mer.
Canal du Rhône à Sète	De l'écluse St-Gilles au port de Sète.....	3,00	3L/2	
Petit Rhône	Du Rhône à l'écluse de St-Gilles.....	2,50	3L/2	
8° Voies navigables du Sud-Ouest				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
Dordogne		variable	largeur variable	Aucun mouillage n'est garanti (gestion du canal par Epidor).
Garonne	Du pont F. Mitterrand à Bordeaux à Castets-en Dorthe.....	variable	largeur variable	Aucun mouillage n'est garanti.
Canal latéral à la Garonne		1,60	3L/2	Y compris l'embranchement de Montech.
Canal du Midi, de jonction		1,40	3L/2	
Canal de la Robine		1,30	3L/2	
9° Voies navigables de l'Ouest				
DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	BIEF	MOUILLAGE (m)	LARGEUR DE CHENAL*	OBSERVATIONS
Loire		variable	largeur variable	Pour information hauteur d'eau disponible à Thouaré, minimum 2 m en basse mer et 3,50 m en pleine mer.

* La Largeur 3L désigne les voies où 2 bateaux chargés se croisent dans le chenal de navigation.

La Largeur 3L/2 désigne les voies où 2 bateaux chargés ne se croisent pas ou difficilement dans le chenal de navigation (hors zones de croisement localisées et balisées localement).

Les mouillages ne sont garantis qu'en période normale d'exploitation et hors étiage ou crue. Cette cartographie ne remplace pas l'information réglementaire délivrée par voie d'avis à la batellerie.

Le mouillage affiché sur la présente carte est un engagement de VNF sur le réseau des voies navigables dont l'établissement assure la gestion. Toutefois, cette présente carte, dont la mise à jour est réalisée tous les 2 ans environ, ne saurait se substituer ni à une carte de navigation, ni à la signalisation mise en place localement. Les valeurs indiquées sont issues des différents RPP en cours à la date de parution de cette carte.

Mouillage : en navigation intérieure, il s'agit de la profondeur disponible pour le bateau, principalement dans un chenal aménagé. La différence entre le mouillage et le tirant d'eau maximal est appelé pied de pilote.

Retenue Normale ou RN : Niveau d'eau réglementaire que l'ouvrage doit retenir, en exploitation normale.

SÉQUENCE DE MOUILLAGES SUR GRAND TRANSIT (CIBLE : PLAISANCE) :

LIAISON	MOUILLAGE DIMENSIONNANT	LARGEUR DIMENSIONNANTE	OBSERVATIONS
Méditerranée – Atlantique Canal des 2 Mers (de Sète au Bec d'Ambès)	1,40 m	3L/2	Départ de Port-la-Nouvelle : 1,30 m
Méditerranée – Manche De Port-Saint-Louis au Havre (via canaux bourguignons)	2,00 m	3L/2	Alternative via canal entre Cham- pagne et Bourgogne et la Marne : 2,10 m
Méditerranée – Europe de Nord De Port-Saint-Louis au Luxembourg (via la Moselle)	2,00 m	3L/2	Secteur dimensionnant : la Petite Saône
Méditerranée – Mer du Nord De Port-Saint-Louis à la Belgique (via le canal de St Quentin)	2,20 m	3L/2	

